



15 AVRIL 2025
COMMUNIQUE DE PRESSE

**DECISION DU CONSEIL SUPERIEUR DE GESTION
CONCERNANT LE CLUB DE L'ALM EVREUX BASKET EURE**

Après audition du club de l'ALM EVREUX BASKET EURE, le mercredi 9 avril 2025 au siège de la LNB, le Conseil Supérieur de Gestion s'est réuni le jeudi 10 avril 2025 et a décidé de prononcer à l'encontre du club la sanction suivante :

- Un retrait de 2 victoires au classement de Pro B
- Une amende de 5.000 €

Le Conseil Supérieur de Gestion a considéré que les engagements pris par le club lors de son repêchage et de son engagement en Pro B pour la saison 2024/2025 n'ont, à ce jour, pas été tenus.

Le Conseil Supérieur de Gestion estime que le non-respect de ces engagements par le club constitue une rupture manifeste d'équité vis-à-vis des autres clubs de la division puisque les conditions d'engagement du club en Pro B auraient pu être totalement différentes.

Le club a la possibilité de contester cette décision en exerçant un appel devant la Chambre d'Appel de la FFBB.

Néanmoins et préalablement à la saisine de la Chambre d'Appel, un recours gracieux devant le Conseil Supérieur de Gestion devra être obligatoirement exercé dans un délai de huit jours ouvrables.